



U M I H

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

Le Net Hôteliers des Indépendants

Dossier Pratique n°10

Date : 22/07/2021

Hôteliers : Modifications des Conditions générales de partenariat EXPEDIA (CGP)

L'UMIH vous informe des modifications apportées au contrat qui vous lie avec la plateforme de réservation EXPEDIA. Ces modifications entreront en vigueur à partir du 1er aout 2021. S'agissant d'un contrat dit « d'adhésion », ces modifications vous seront opposables à compter du 1er aout prochain, dès lors que vous utiliserez les services de la plateforme à partir de cette date.

Suivez-nous sur www.umih.fr



Modifications des Conditions Générales de Partenariat EXPEDIA

Le présent « Net hôteliers » a pour vocation de porter à votre connaissance les principales modifications apportées par EXPEDIA au contrat vous liant avec la plateforme.

Ci-après vous trouverez un tableau récapitulatif des principales modifications opérées par EXPEDIA aux Conditions Générales de Partenariat (CGP) par rapport à la dernière version que nous détenons (Annexe 1).

Attention à bien vérifier quel(s) contrat(s) vous avez signé avec EXPEDIA, et les éventuelles conditions particulières conclues à titre individuel ou programme supplémentaire que vous pourriez avoir souscrit qui, sauf indication contraire d'EXPEDIA, viendront s'ajouter aux nouvelles CGP qui entreront en vigueur le 1^{er} aout prochain.

Contrat d'adhésion EXPEDIA :

Les CGP d'EXPEDIA rentrent dans la catégorie des contrats dits d'adhésion, dans la mesure où le contrat est rédigé exclusivement par EXPEDIA, le cocontractant ne peut pas les négocier et il est commun à tous les partenaires.

Ainsi l'hôtelier n'a d'autre choix que d'adhérer aux CGP s'il souhaite bénéficier de la plateforme. Pour mémoire le droit français prévoit au sujet des contrats d'adhésion « **Dans un contrat d'adhésion, toute clause non négociable, déterminée à l'avance par l'une des parties, qui crée un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties au contrat est réputée non écrite. [...]** » (article 1171 du Code civil).

L'UMIH vous recommande de bien mesurer la valeur ajoutée d'EXPEDIA dans votre schéma de distribution et de continuer à diversifier vos différents canaux de vente pour pouvoir vous émanciper le plus possible des OTA et ainsi tenter de rééquilibrer les relations.

Le partenariat UMIH LeBonCoin est toujours en vigueur et il ne prélève pas de commission pour toute l'année 2021.

Spécificités EXPEDIA :

Pour mémoire EXPEDIA propose plusieurs services, notamment :

Hotels Collect : où l'hôtelier a la main, à l'instar de BOOKING. Expedia agira pour votre compte et en votre nom, mais vous êtes responsable du recouvrement de tous les montants concernés directement auprès des clients lors de leur départ.

EXPEDIA Collect : où EXPEDIA a la main sur la relation clients et c'est elle qui paye l'hôtelier. Expedia percevra les avances de paiement des clients. Sauf accord contraire entre les Parties, vous êtes responsable du recouvrement des Frais d'hôtel directement auprès des clients

Réservation ciblée : sauf indication contraire de votre part, EXPEDIA peut proposer à la réservation toutes les nuitées que vous mettez à disposition en tant que « Réservation de forfait voyage » ou « Réservation opaque », signifiant que le client ne connaît pas le nom de votre établissement lors de la réservation et ce tant qu'il n'a pas réglé. Pour les réservations ciblées c'est EXPEDIA qui a la main sur les paiements et les conditions.

Entrée en vigueur :

En principe, vous avez reçu un mail vous notifiant du délai pour lequel vous êtes censé avoir accepté les nouvelles CGP, à défaut de retour de votre part, vous serez réputé avoir accepté les modifications dès lors que vous utilisez les services d'EXPEDIA, à la date visée à l'email qui vous a été adressé à ce sujet ou à défaut, à partir du 1^{er} août 2021.

Refus des nouvelles CGP :

Vous avez la possibilité de refuser ce nouveau contrat, ce refus aura pour conséquence de **résilier le partenariat avec EXPEIDA, sous un délai de 30 jours à compter de la notification du refus au service concerné.**

Vous devrez honorer toutes les réservations en cours et le paiement des commissions correspondantes.

Annexes :

- Annexe 1 : Contrat dans sa version en vigueur ;
- Annexe 2 : Contrat entrant en vigueur à partir du 1^{er} août 2021 en mode « commentée ».

Discours d'EXPEDIA :

Mise à jour de votre contrat de Partenariat avec Expedia Group

Nous mettons à jour les conditions générales de votre contrat de Partenariat. Vous trouverez ci-dessous des exemples de ces modifications. Les conditions générales mises à jour entrent en vigueur à la date indiquée dans l'e-mail que nous vous avons envoyé afin de vous avertir de ces changements. En continuant à utiliser les services d'Expedia après cette date (en acceptant des réservations ou en téléchargeant des tarifs et disponibilités, par exemple), vous acceptez que ces conditions générales mises à jour s'appliquent. Votre pourcentage de rémunération, votre pourcentage sur les réservations en canal opaque et votre type de contrat resteront inchangés.

Une seule version pour tous nos modèles commerciaux

Au lieu de conditions générales distinctes selon que vous proposiez aussi bien des réservations Expedia Collect que Hotel Collect (Expedia Traveler Preference) ou seulement l'un ou l'autre de ces modèles (Hotel Collect uniquement ou Expedia Collect uniquement), la manière dont vous travaillez avec nous sera désormais spécifiée dans les Conditions spéciales de votre contrat de Partenariat.

Un contrat de Partenariat simplifié

Nos nouvelles conditions générales sont plus simples et plus courtes. Afin de faciliter encore plus notre collaboration, nous avons supprimé du contrat les termes juridiques.

Annulations et relogements

Nous avons apporté des clarifications supplémentaires concernant la manière dont vous et nous gérons les annulations et les relogements.

Utilisation des tarifs ciblés pour l'alignement des prix

Nous avons intégré certaines parties du programme d'ajustement compétitif des tarifs aux présentes Conditions générales afin de vous aider à utiliser les tarifs ciblés de façon à rester compétitif sur notre marché.

Selon le moment où vous avez commencé votre collaboration avec Expedia, d'autres modifications ont peut-être été apportées à nos conditions générales. Veuillez donc revoir l'ensemble des conditions générales ci-dessous. Si vous n'acceptez pas les présentes conditions générales, vous ne pourrez plus utiliser les services d'Expedia une fois qu'elles seront entrées en vigueur.

Vous trouverez les nouvelles conditions générales ci-dessous ou, à partir de la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions, vous pourrez accéder à vos conditions générales dans Partner Central. Pour cela, vous devrez vous rendre dans les détails de l'établissement, puis cliquer sur Informations relatives au contrat sous Frais, politiques et paramètres.

En cas de questions, n'hésitez pas à nous contacter via EPC.

<https://apps.expediapartnercentral.com/lodging/recontract/generalTerms.html?version=311&locale=fr-FR>

Principales modifications des CGP (en mode révision)

ARTICLE	CHAMBRES, TARIFS ET DISPONIBILITE	COMMENTAIRES UMIH
C.1	<p>Tarifs. À moins que vous ne vous situiez en Australie, Vous acceptez que les Tarifs et les Formules tarifaires fournis à Expedia soient équivalents à ou plus favorables que ceux <u>mis à disposition</u> par le biais de Vos propres canaux de réservation publique en ligne ou de distribution <u>publique en ligne</u>. Vous ferez en sorte que toutes les règles, restrictions, politiques et/ou conditions (y compris les <u>conditions d'annulation</u>) applicables à toute chambre que Vous proposez par le biais du Système Expedia ne <u>soient</u> pas plus restrictives que celles applicables à une chambre analogue que Vous proposez par le biais de Vos propres canaux de réservation publique en ligne ou de distribution <u>publique en ligne</u>. Sous réserve des Sections <u>E.2</u> et <u>E.5</u>, et sauf accord contraire, Vous demandez à Expedia de ne pas afficher (i) de Réservations Expedia Collect ou Hotel Collect <u>dont le Prix de la chambre est</u> inférieur au Meilleur tarif disponible pertinent, (ii) de Réservations <u>ciblées</u> de <u>chambres seules dont le Prix de la chambre est</u> inférieur au Meilleur tarif disponible pertinent après déduction du Pourcentage sur les réservations <u>ciblées</u> ou (iii) de Réservations de forfaits voyage ou de Réservations opaques <u>dont le Prix de la chambre est</u> inférieur au Montant perçu <u>sur</u> le forfait voyage. Sous réserve de <u>la présente Section, vous acceptez</u> qu'Expedia <u>détermine</u> le prix total de toute Réservation à sa seule discrétion. <u>Nous proposer des tarifs compétitifs, des règles, des restrictions, des politiques et des conditions fait partie d'un accord commercial juste et équitable entre vous et Expedia, pour augmenter progressivement le nombre de vos réservations à des conditions intéressantes (notamment l'absence d'avance de frais) et pour nous permettre de fournir un service de recherche et de réservation complet aux clients, tout en</u></p>	<p>La présente clause « Tarifs » qui n'est pas nouvelle, comporte une parité de tarifs et de conditions pour les hôteliers mettant des chambres sur la plateforme quel que soit le type de réservation. Cette clause existe déjà dans les contrats en cours. Or en principe, la France ne peut pas se voir appliquer de telles clauses, en application de la Loi « Macron » du 6 août 2015 (circulaire juridique n°37.15). En effet les hôteliers et les OTAs sont liés par un contrat de mandat, les tarifs, conditions et disponibilités des chambres proposées à la vente sont en principe définis, contrôlés et modifiés par les hôteliers, ce que la clause remet en cause.</p> <p>Expedia Group s'est engagée à respecter la loi Macron et a fait signer dès 2015, un avenant au contrat rappelant l'obligation du contrat de mandat ainsi que la non applicabilité des clauses de parité dites étroites (= canaux en ligne des hôteliers). L'été dernier, EXPEDIA nous a assuré qu'elle continuerait à se conformer à la loi Macron.</p>

	<p>protégeant Expedia contre les « passagers clandestins » compte tenu de nos efforts considérables pour attirer les clients dans vos chambres.</p> <p>2. Notifications de réservation. Expedia enverra une notification pour chaque Réservation traitée par le biais du Système Expedia. Vous confirmerez ensuite à Expedia la réception de chaque notification de Réservation sous un délai de 48 heures suivant la réception de la notification d'Expedia . Vous devez honorer chaque Réservation pour laquelle vous avez reçu une notification .</p>	<p>→ Nous reviendrons vers vous à ce sujet.</p> <p>Pour mémoire et d'un point de vue contractuelle, cette clause contraire à la loi Macron devrait en principe être réputée nulle et non opposable aux hôteliers.</p> <p>→Nous vous recommandons d'informer EXPEDIA que vous refusez qu'ils affichent le « Meilleur Tarif disponible » mais bien votre tarif.</p>
ARTICLE	EXPERIENCE CLIENT	COMMENTAIRES UMIH
D.1	<p>Séjour des clients. Les clients qui réservent une chambre par le biais du Système Expedia devront être traités de la même manière que tous les autres clients qui réservent une chambre par le biais de Vos propres canaux de réservation publique en ligne ou de distribution publique en ligne. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, la gestion des surréservations ; l'attribution d'un type de chambre ; la superficie ou l'étage des chambres ; le niveau de service clients mis à disposition en fonction du type de chambre réservé ; les équipements disponibles en fonction du type de chambre réservé ; et le montant des Frais d'hôtel. Par ailleurs, vos communications avec les clients, relatives aux Réservations , ne dénigrent pas Expedia ou n'indiquent pas que les réservations Expedia ne donnent pas droit aux mêmes avantages, équipements et services que les réservations par le biais de vos propres canaux de réservation publique en ligne ou de distribution publique en ligne.</p>	<p>La présente clause comporte une parité de de conditions pour les hôteliers mettant des chambres sur la plateforme quel que soit le type de réservation, en matière de surréservation, de niveau de service client, etc. Les conditions doivent être les mêmes que celles commercialisées en direct ou sur d'autres canaux.</p> <p>EXPEDIA introduit une disposition relative au fait que vous ne devez pas dénigrer EXPEDIA ou ne pas mettre en avant les avantages d'une réservation en directe.</p> <p>→Cette disposition semble contraire aux dispositions de la Loi Macron, dans la mesure où l'hôtelier peut proposer des avantages en direct et doit être libre de communiquer à ce sujet.</p>
D.2	<p>Annulation. Vous acceptez que les politiques en matière d'annulation et de non-présentation que Vous proposez par le biais du Système Expedia soient au moins aussi favorables que toutes les autres politiques relatives aux annulations ou non-présentations que Vous appliquez par l'intermédiaire de Vos propres canaux de réservation publique en ligne ou de distribution publique en ligne. Quelle que soit Votre politique d'annulation, vous acceptez également d'autoriser les annulations de Réservations sans frais lorsque la loi l'exige. Sans restreindre les autres droits d'annulation d'Expedia, Expedia peut annuler une Réservation au cours de la période d'annulation autorisée par votre politique d'annulation. Expedia peut également autoriser un client à annuler à tout moment conformément à la législation en vigueur. Sauf si cette possibilité Vous est offerte dans Expedia Partner Central, Vous n'annulerez aucune Réservation ou n'encouragerez pas les clients à annuler lesdites réservations . Si vous n'entrez pas votre politique d'annulation dans Expedia Partner Central, les conditions d'annulation par défaut d'Expedia s'appliqueront. Expedia est en droit de percevoir le Pourcentage de</p>	<p>La présente clause comporte une parité de de conditions pour les hôteliers mettant des chambres sur la plateforme quel que soit le type de réservation, en matière d'annulation et de no show. Les conditions doivent être les mêmes que celles commercialisées en direct ou sur d'autres canaux.</p> <p>→Cette disposition semble contraire aux dispositions de la Loi Macron, dans la mesure où l'hôtelier peut proposer des avantages en direct.</p> <p>En outre EXPEDIA se réserve la possibilité d'annuler une réservation de son propre</p>

	<p>rémunération de toute <u>somme</u> facturée aux clients pour non-présentation, annulation ou autre modification de réservation similaire . <u>Sous réserve de la phrase précédente, en cas d'annulation ou de non-présentation d'un client dans le cadre d'une Réservation Hotel Collect , Expedia est en droit de percevoir une Rémunération pour chaque nuitée de cette réservation, sauf si vous informez Expedia de la non-présentation ou de l'annulation comme indiqué dans Expedia Partner Central.</u></p>	<p>chef, si votre politique l'y autorise ou si la loi le permet.</p> <p>→ Cette disposition risque de poser problème en pratique en cas de conflit de lois ou de divergence d'interprétation.</p> <p>EXPEDIA est en droit de percevoir une rémunération si vous ne l'informez pas d'une annulation ou d'un no show dans les modalités visées à l'EPC.</p>
D.3	<p>3. Relogements. <u>Sans restreindre les autres obligations auxquelles vous êtes soumis dans le cadre de cet Accord, si vous n'êtes pas en mesure d'honorer</u> une Réservation, Vous Vous engagez à immédiatement (i) reloger le client concerné dans un établissement de même standing et de catégorie équivalente ou supérieure dans le classement Expedia, (ii) payer <u>tous</u> les frais <u>d'hébergement</u> dans cet établissement, tous les coûts de transport <u>vers l'établissement et tous les autres frais</u> de relogement , (iii) renoncer à <u>toutes</u> les <u>sommes</u> supplémentaires <u>qui auraient dû vous être payées par Expedia ou le client eu égard à la Réservation et (iv) informer Expedia que vous n'êtes pas en mesure d'honorer la Réservation. Si vous ne relogez pas le client conformément aux exigences de la présente Section :</u> <u>(a) Expedia peut reloger elle-même le client ou rembourser les sommes versées par le client lors de la Réservation, auquel cas Vous rembourserez Expedia pour toutes les dépenses (y compris les Taxes) payées ou engagées par Expedia dans le cadre du relogement ou du remboursement, telles que les frais d'hébergement au sein de l'établissement alternatif et les autres frais de relogement, et (b) si votre incapacité à honorer la Réservation était due à une surréservation, Expedia percevra les sommes qui lui auraient été versées eu égard à la Réservation dans le cadre de cet Accord (par ex. sa Rémunération), même si le client n'a pas séjourné dans votre établissement. Toute somme due à Expedia aux termes de la présente Section doit être payée dans les 14 jours suivant la réception de la demande écrite d'Expedia.</u></p>	<p>En cas d'impossibilité d'honorer la réservation l'hôtelier doit reloger à ses frais le client. A défaut, EXPEDIA s'en chargera ou remboursera le client, aux frais de l'hôtelier. Si l'impossibilité d'honorer le contrat est due à une surréservation, l'hôtelier doit verser la commission, dans les 14 jours suivant la demande d'EXPEDIA.</p>
D.4	<p>Réclamations. Vous <u>répondrez</u> rapidement et raisonnablement aux réclamations de tous les clients concernant Votre établissement. Si un client annule la totalité ou une partie d'une Réservation du fait qu'il est mécontent de Votre hébergement ou de Vos services, Expedia pourra rembourser <u>les</u> montants versés par <u>le</u> client pour <u>la</u> Réservation et Vous rembourserez à Expedia toutes les sommes ainsi restituées sous un délai de <u>14</u> jours après réception de la demande <u>écrite d'Expedia</u> .</p>	<p>EXPEDIA pourra rembourser le client s'il est mécontent → Cette clause n'est pas nouvelle.t Toutefois, elle paraît totalement disproportionnée et abusive, puisque l'hôtelier a fourni une prestation et le remboursement pur et simple par EXPEDIA paraît totalement arbitraire.</p>
D.5	<p>5. Santé et sécurité. Si Expedia vous le demande, vous lui remettrez <u>immédiatement une copie de votre licence d'exploitation et/ou</u></p>	<p>EXPEDIA introduit une nouvelle clause l'autorisant à vous demander une copie de toutes les autorisations vous permettant</p>

	<p><u>du/des certificat(s) similaire(s) justifiant que votre Établissement est en conformité avec les normes d'hygiène et de sécurité qui vous sont imposées pour pouvoir travailler en toute légalité dans la juridiction où il se trouve . Expedia peut vous fournir le cas échéant un questionnaire d'auto-évaluation en matière d'hygiène et de sécurité afin que vous lui communiquiez rapidement les informations demandées. Vous autoriserez un représentant Expedia à mener des évaluations d'hygiène et de sécurité de l'Établissement. Suite à une auto-évaluation ou à une évaluation d'hygiène et de sécurité, si Expedia recommande des améliorations ou des changements au sein de l'Établissement, vous acceptez de mettre en œuvre ces recommandations dans des délais qui seront convenus entre vous et Expedia. Si vous ne vous conformez pas à vos obligations aux termes de la présente Section, Expedia pourra résilier cet Accord sur-le-champ par le biais d'un préavis écrit .</u></p>	<p>d'exploiter (attestation sur l'honneur, copie de licence, etc). EXPEDIA peut vous adresser également un questionnaire d'évaluation sur l'hygiène et faire des contrôles sur place. Si l'hôtelier ne l'autorise pas, le contrat pourra être résilié.</p> <p>→ Cette clause est usuelle toutefois, il est hasardeux pour un établissement d'attester purement et simplement qu'il est en totale conformité avec l'intégralité de la réglementation hygiène et sécurité</p>
ARTICLE	CHARGEMENT ET AFFICHAGE DES TARIFS ET INFORMATIONS	COMMENTAIRES UMIH
E.1	<p>Expedia Partner Central. Vous <u>utiliserez</u> Expedia Partner Central pour entrer ou modifier toutes les informations pertinentes eu égard aux tarifs, à la disponibilité, aux <u>Montants des taxes</u> applicables, aux Frais d'hôtel, aux Informations sur <u>l'établissement</u> et les chambres, aux politiques en matière <u>d'annulation</u> et de <u>non-présentation</u>, et/ou modifier les informations de Votre compte et <u>le mode</u> de paiement <u>privilegié</u> pour permettre à Expedia <u>d'afficher</u> les informations pertinentes sur Vos chambres et <u>de proposer ses services d'une</u> manière permise ou requise en vertu du présent <u>Accord</u>. Vous êtes <u>responsable</u> de <u>l'exactitude</u> de tous les faits et informations Vous concernant ou que Vous avez fournis et qui ont été saisis dans Expedia Partner Central ou affichés sur le Système Expedia. Vous <u>avertirez</u> Expedia sur-le-champ si Vous constatez que ces informations (y compris les informations sur <u>votre Établissement</u>) sont incomplètes ou inexactes. <u>L'utilisation de votre propre outil ou d'un outil tiers pour communiquer avec Expedia Partner Central ne modifie en aucun cas les obligations auxquelles vous êtes soumis dans le cadre de cet Accord. Pendant la Durée du présent Accord, vous aurez accès aux informations que vous avez fournies ou générées et aux informations relatives à votre Établissement collectées ou générées par Expedia dans la mesure où ces informations sont généralement disponibles dans Expedia Partner Central. La charte de confidentialité d'Expedia Partner Central (actuellement disponible à l'adresse https://welcome.expediagroup.com/en/privacy-policy) s'appliquera au stockage et à l'utilisation de ces informations par Expedia.</u></p>	
E.2	<p>2. Informations tarifaires. Vous autorisez Expedia à calculer en Votre nom et conformément au présent <u>Accord</u>, les Tarifs (ainsi que les Prix des chambres), les Taxes et Frais d'hôtel ou autres montants payables basés sur les informations que Vous avez communiquées par</p>	<p>EXPEDIA oblige l'hôtelier à ne pas augmenter ses tarifs ou frais en cas de Force Majeure, signifiant qu'il ne peut pas</p>

	<p>l'intermédiaire d'Expedia Partner Central (ou que Vous avez communiquées à Expedia d'une quelconque autre manière jugée acceptable par cette dernière) et tout calcul par Expedia desdits Tarifs, Taxes et Frais d'hôtel ou autres montants pour Votre compte sera considéré comme Votre calcul aux fins du présent Accord. Vous informerez immédiatement Expedia si Vous pensez que cette dernière a mal déterminé certains montants relatifs à Vos chambres. Vous honorez toutes les Réservations effectuées au Tarif indiqué dans Expedia Partner Central et au Prix de la chambre (ainsi que les Taxes et/ou Frais d'hôtel) figurant sur le Système Expedia au moment de la Réservation, y compris les Réservations pour des dates de séjour ultérieures à la date de résiliation du présent Accord. Vous actualiserez les Tarifs, ainsi que les Frais d'hôtel et les Montants des taxes applicables (ou les informations que vous avez fournies et qui sont indispensables à Expedia pour faire le calcul) lorsque cela s'avère nécessaire et conforme au présent Accord. Vous n'augmenterez pas illégalement vos Tarifs ou Frais d'hôtel en réaction à un Cas de force majeure réel ou potentiel. Vous ne demanderez pas aux clients de payer des frais associés à leur mode de paiement.</p>	<p>faire de forfait « COVID ménage » par exemple.</p> <p>Cette disposition nous semble contraire aux dispositions de la loi Macron qui permet à l'hôtelier de fixer ses tarifs, sous réserve d'en informer au préalable le client</p>
E.3	<p>propriété intellectuelle. Vous conférez à Expedia et à ses Affiliés un droit mondial, non exclusif, exonéré de redevance, et totalement acquitté et la licence qui s'y rattache, sur tous les supports connus ou découverts et mis au point ultérieurement permettant d'utiliser, de reproduire, de distribuer et d'afficher les informations sur l'établissement et les Chambres aux fins d'identifier, promouvoir, faire le merchandising et/ou obtenir des Réservations pour l'Établissement. De plus, Vous fournirez à Expedia un accès gratuit et raisonnable à l'Établissement afin d'obtenir des photos qui permettront d'identifier, de promouvoir, d'assurer le merchandising et/ou d'obtenir des Réservations pour l'Établissement. Vous déclarez et garantisiez que Vous et/ou l'Établissement êtes le propriétaire ou le titulaire autorisé de la licence pour toutes les Informations sur l'établissement et les Chambres et que ce contenu, de même que l'usage, la reproduction, la distribution et l'affichage dudit contenu par Expedia et ses Affiliés, ne constituent pas et ne constitueront pas une violation des droits d'un tiers. Toute opération de publicité ou de marketing supplémentaire qu'Expedia effectue pour Vous ou l'Établissement sera régie par les conditions générales de marketing d'Expedia alors en vigueur. Expedia peut retirer ou modifier des Informations sur l'établissement et les Chambres si ces celles-ci sont jugées fausses ou inadéquates. Le présent Accord ne prétend pas Vous conférer, ou conférer à l'Établissement, un quelconque droit de propriété, licence ou droit que ce soit de manière explicite ou tacite, sur le Système Expedia ou sur un quelconque logiciel ou droit de propriété intellectuelle appartenant à Expedia ou ses Affiliés ou licenciés par eux. Dans le cadre du présent Accord, vous fournirez à Expedia des Informations sur l'établissement et les chambres équivalentes à, ou de meilleure qualité que, celles mises à disposition par le biais de vos propres canaux de distribution ou de réservation, ou de canaux tiers.</p>	<p>L'hôtelier autorise EXPEDIA et ses affiliés à reproduire le nom, images, marque et autres signes distinctifs de l'établissement pour les besoins de la promotion de l'établissement. Cette licence est concédée à titre gratuit pour le monde entier.</p> <p>EXPEDIA introduit une nouvelle disposition vous obligeant à lui fournir des informations sur les autres chambres que vous commercialisez sur vos propres canaux.</p> <p>→ Cette nouvelle disposition paraît totalement hors champs du contrat et abusive.</p>

E.4	<p>4. Système d'étoiles d'Expedia pour le classement des hôtels</p> <p> Sous réserve des lois applicables, Vous acceptez qu'Expedia ait voix prépondérante pour déterminer la catégorie Expedia attribuée à Votre Établissement (étoiles) et puisse changer le classement à tout moment à sa seule discrétion. Dans la mesure où Vous avez obtenu un classement officiel dans une catégorie d'étoiles donnée, Vous communiquerez ce classement à Expedia ainsi que sa source.</p>	<p>Pour mémoire, en France, les hôtels classés le sont selon le classement Atout France avec des étoiles. Ce système est réglementé et tout tiers qui utilise un classement de ce type pour un hôtel non classé, est passible de sanctions sur le fondement des pratiques commerciales déloyales (communication trompeuse).</p>
E.5	<p>Présentations des chambres, programmes spéciaux et remises.</p> <p>Expedia déterminera l'ordre d'apparition des Chambres présentées sur le Système Expedia à sa seule discrétion. Des informations complémentaires sont fournies sur le site Internet du partenaire d'hébergement d'Expedia Group . De plus, Vous acceptez qu'Expedia et ses Affiliés puissent également proposer occasionnellement des tarifs réduits sur Vos chambres (i) à condition que ces offres soient disponibles eu égard à un grand nombre d'établissements et pas exclusivement limitées à votre Établissement et (ii) sauf accord contraire eu égard à une quelconque offre spéciale, Expedia financera toute remise de la sorte par une réduction de la Rémunération autrement payable par Vous à Expedia ou retenue par Expedia. Vous acceptez qu'Expedia et ses Affiliés puissent proposer des avantages aux clients par l'intermédiaire de leurs programmes de fidélité respectifs ou par le biais de bons de réduction clientèle .</p>	<p>EXPEDIA peut toujours, sur ses fonds marketing notamment, faire des promotions pour afficher un meilleur tarif.</p> <p>EXPEDIA précise ici que les résultats de recherche des hébergements sont classés à sa seule discrétion.</p> <p>→ La loi « République Numérique » du 7 octobre 2016 (cf nos circulaires juridiques n°42.16 et n°43.17) et dernièrement, le règlement européen promouvant l'équité et la transparence pour les entreprises utilisatrices de services d'intermédiation en ligne (« <i>Platform to Business</i> ») imposent qu'EXPEDIA explicite les modalités de référencement et les paramètres de ses algorithmes.</p>
ARTICLE	CONFIDENTIALITE ET DONNEES PERSONNELLES (AJOUT)	COMMENTAIRES UMIH
F.1	<p>1. Confidentialité. Les Parties utiliseront toutes les informations confidentielles et exclusives ou relatives aux secrets commerciaux d'une des Parties, quelle que soit la forme qu'elles prennent, et qui sont désignées comme « confidentielles » ou qui de l'avis raisonnable d'une personne doivent être considérées comme confidentielles (les « Informations confidentielles ») uniquement en conformité avec les autorisations spécifiques données dans les Conditions générales du présent Accord. Pendant et après la Durée du présent Accord, aucune des Parties ne pourra divulguer ou permettre la divulgation d'Informations confidentielles d'une autre Partie à une tierce personne sans le consentement explicite écrit de la Partie dont les informations vont être divulguées. Toutefois, une Partie peut divulguer les Informations confidentielles de l'autre Partie à ses employés, directeurs, représentants, prestataires indépendants et consultants qui ont besoin d'en avoir connaissance, sous réserve que chacun d'entre eux ait conclu un accord écrit adéquat permettant de garantir la conformité avec la présente Section. Afin de dissiper toute ambiguïté, une « Information confidentielle » d'Expedia comprend, sans toutefois s'y limiter, les informations (i) communiquées par un client à Expedia en lien avec une Réservation ou (ii) communiquées par Expedia ou l'un de ses Affiliés, ou obtenues d'une autre manière par vous, dans le cadre du</p>	

	<p><u>présent Accord, y compris, sans s'y limiter, les conditions générales du présent Accord. N'entrent pas dans la définition d'« Information confidentielle » : les informations qui (a) sont ultérieurement rendues publiques sans que cette publication ne soit le fait d'une violation par la Partie récipiendaire des obligations qu'elle a envers la Partie divulgateurice, (b) étaient connues de la Partie récipiendaire avant que la Partie divulgateurice ne les lui communique, (c) que la Partie récipiendaire a obtenues auprès d'une source autre que la Partie divulgateurice sans que la source en question n'enfreigne une quelconque obligation de confidentialité envers la Partie divulgateurice ou (d) sont mises au point indépendamment par la Partie récipiendaire. Une Partie peut divulguer les Informations confidentielles d'une autre Partie si elle est tenue de le faire afin de se plier à une injonction d'un tribunal ou de toute autre demande émanant du gouvernement, à condition toutefois qu'avant que vous ne divulguiez quoi que ce soit, vous cherchiez à bénéficier du plus haut degré de protection disponible et que vous nous en avisiez sous un délai raisonnable. Toutes les Informations confidentielles resteront la propriété exclusive de la Partie divulgateurice.</u></p>	
ARTICLE	CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES	COMMENTAIRES UMIH
G.4	<p><u>Force Majeure. Le fait pour une Partie de manquer à ses obligations aux termes du présent Accord, à l'exception des obligations relatives au relogement , est excusé si ce manquement est le résultat d'un Cas de force majeure. Une Partie qui se voit empêchée d'exécuter les termes du présent Accord en raison d'un Cas de force majeure en avisera immédiatement l'autre Partie. Si un Cas de force majeure empêche un client de séjourner dans votre Établissement : (i) vous ne facturerez au client (et rembourserez, le cas échéant) aucun montant associé aux parties de la Réservation non honorées en raison du Cas de force majeure, (ii) Expedia peut rembourser tout ou partie des sommes versées par le client pour ces parties non honorées de la Réservation et/ou peut reloger un client conformément à la Section D.3, et (iii) vous rembourserez Expedia pour toutes les dépenses engagées par cette dernière en lien avec les conditions (i) ou (ii) susmentionnées dans un délai de 14 jours suivant la réception de la demande de paiement.</u></p>	<p>En cas de force majeure, la partie empêchée doit prévenir l'autre immédiatement. Lorsqu'un client invoque la Force Majeure l'hôtelier devra rembourser le client. EXPEDIA peut rembourser de son propre chef le client ou le reloger aux frais de l'hôtelier.</p> <p>Ainsi, EXPEDIA fera droit aux demandes du Client en dépit des CGV de l'hôtelier.</p> <p>Cet article nous semble en contradiction avec le contrat de mandat en application de la loi Macron, pour les réservations « Hotels Collect » notamment et pourrait probablement pas vous permettre d'opposer vos CGV pour déroger au remboursement en cas de force majeure.</p>
G.8	<p><u>Litiges, autres charges. En cas de litige dans le cadre du présent Accord (y compris les litiges relatifs à la résiliation ou à la suspension), la Partie contestataire fera parvenir, dans les plus brefs délais, un préavis écrit présentant les détails et les raisons du litige.</u></p>	<p>EXPEDIA insère ici un mécanisme de recours à la médiation des litiges comme oblige la réglementation européenne.</p>

	<p>À réception du préavis relatif au litige, les Parties travailleront ensemble en toute bonne foi afin de résoudre l'affaire dans un délai raisonnable. Si vous vous trouvez dans l'Union européenne, la partie contestataire peut porter l'affaire en médiation par le biais du EU Lodging Mediation Program . Tant que le litige n'aura pas été résolu de manière satisfaisante pour les Parties, Vous Vous engagez à ne pas (i) appliquer un paiement reçu pour toute autre Réservation ou demande de paiement (ou des montants dus à Expedia pour des Réservations Hotel Collect) à la Réservation ou à la demande de paiement objet du litige, (ii) facturer ou essayer de facturer le montant objet du litige directement au client, ou (iii) refuser d'honorer ou bien interférer avec la Réservation d'un client. Si Expedia détermine que vos actions ou comportements peuvent entraîner des rétrofacturations, des réclamations, des litiges, des fraudes ou tout autre risque pour les clients, Expedia peut, à sa discrétion raisonnable, retenir des paiements à votre encontre.</p>	<p>Il faut adresser un préavis écrit à EXPEDIA avec l'objet du litige. Si les parties n'arrivent pas à un accord amiable, les hôteliers situés dans l'espace européen, peuvent saisir le service médiation européen par le biais du EU Lodging Mediation Program :</p> <p>https://euipo.europa.eu/ohimportal/fr/mediation?TSPD_101_R0=085d22110ba b20009e5ceec8b5782b251884230d337f 2ac9b9e64ac84c0d747b62ea7e29001c7 be32083e166c5e14300086bade06197e 06e254cd46175efbe027b36a2b57f8b2a 030c19aa8413e2e88b651f3dd3456eb3f 14ca55d5e516409706</p>
ARTICLE	DEFINITIONS	LECTURE
H	<p>« Meilleur tarif disponible » désigne le prix réduit ou non réduit (le cas échéant) le plus bas pour chaque nuitée réservée par un client via le Système Expedia, déduction faite des Taxes et autres frais imposés par le gouvernement, suppléments ou Frais d'hôtel, auquel cette nuitée a été proposée par Vous sur d'autres canaux de réservation, y compris le vôtre et ceux de tiers, à la date de réservation de cette nuitée, y compris, sans s'y limiter, tous les tarifs spéciaux, promotionnels et/ou à prix réduit.</p>	<p>SI EXPEDIA peut ajuster ses tarifs pour être compétitif, et peut proposer un prix plus bas que celui de l'hôtelier, cela ne devrait être possible que sur les fonds propres d'EXPEDIA et sous réserve d'afficher un double prix (prix barré de l'hôtelier et prix EXPEDIA).</p> <p>Ici la notion de « Meilleur tarif disponible » implique que le plus prix le plus compétitif est donné à EXPEDIA.</p> <p>Cette notion nous semble contraire à la Loi Macron (cf. plus haut article C1 « tarifs »).</p>